



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2015

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi.

Absents excusés : M. Jantet Robert, Patel Pierre et Issartel Julien.

MISSION LOCALE JEUNES

Mmes Guignot, Présidente, et Goebel, directeur adjoint, de la Mission Locale Jeunes présentent le rôle et le fonctionnement de l'association créée en 1984 sur toute la France. Cette association accueille les jeunes de 16 à 25 ans, déscolarisés. Elle leur propose un accompagnement pour une insertion dans la vie professionnelle et sociale : faire un CV, rechercher un stage, une formation ou un emploi, se préparer à un entretien d'embauche, rechercher un logement, etc. Elle leur apporte des aides financières pour des formations, des aides d'urgence pour la vie courante.

En 2014 elle a reçu 44 personnes de Martignat. Pour 66% d'entre eux l'action conduite a été positive.

Le budget annuel de l'association du secteur - Oyonnax, Bellegarde, Pays de Gex – est d'environ 1 000 000€. 80% proviennent des participations de l'Etat, de la Région et du Département. L'association sollicite les communes pour une aide financière.

La commission examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.

BILAN EAU ET ASSAINISSEMENT

Le bilan des services de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées et des eaux pluviales est présenté. Affiche ci-contre.

FACTURE DE VERITAS

Jean-Claude Cottin, explique que pour la construction de la maison du plateau sportif, la commune avait confié au bureau Véritas deux missions : contrôle technique et coordination santé et sécurité au travail.

Il s'est avéré que personne ne venait pour assurer la mission « santé et sécurité ».

Le règlement des factures transmises, suite à ce constat, a été suspendu. Mais la commune a eu des rappels en ce qui concernait la mission de contrôle technique, car il s'agissait de deux entités différentes. Elle a donc procédé au règlement de ces factures et a sollicité le remboursement de celles, réglées en acompte, pour la 2^{ème} mission. Contact a été pris par M. Jacquot, puis par M. Cottin (courrier, téléphone, mails) pour le remboursement d'une facture pour laquelle l'interlocuteur a reconnu le bien-fondé de la demande de la commune. Malgré toutes les démarches le remboursement n'a pas été effectué.

Le conseil décide d'émettre un titre de recette d'un montant de 630 € à l'encontre de la société Véritas en demande de remboursement des acomptes versés pour la prestation non effectuée, et charge le Trésorier de procéder au recouvrement de cette somme en utilisant tous les moyens à sa disposition.

TRAVAUX DE LA BIERLE

Les travaux progressent bien et le planning d'intervention de l'entreprise SNTP est respecté.

La pose des canalisations des eaux usées et de l'eau potable est terminée rue de la Bierle. La dernière impasse est en cours de finition pour ces mêmes réseaux. Le déversoir d'orage a été mis en place.

L'intervention pour les réseaux secs, qui était prévue pour la mi-juin, est repoussée légèrement. Le SIEA n'a pas donné l'ordre de mission à Sobecca.

QUESTIONS DIVERSES

- Patrick Berset explique qu'il est indispensable d'établir un PEDT – projet éducatif territorial – pour l'organisation des TAP à l'école élémentaire. Dans le cas contraire l'aide financière de l'Etat de 50 € par enfant ne sera pas renouvelée. Ce document, sur lequel Johan Magar a beaucoup travaillé, présente l'organisation de ce temps périscolaire, les activités proposées, les intervenants.
- Les enseignantes demandent une modification de la TAP en sollicitant toujours 1 h 30, 2 jours par semaine, mais toutes les classes en même temps et non pas la moitié les lundi et vendredi et l'autre moitié les mardi et jeudi. Contacts sont pris avec des animateurs pour la rentrée scolaire et l'organisation sera vue en fonction des disponibilités des intervenants.

La séance est levée à 20 h 50.

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.

Martignat le 10 juin 2015

Yves Locatelli, Maire